

Éditorial



JACQUES PÉLISSARD
président de l'AMF

L'AMF demeure mobilisée

Dans un contexte de fortes inquiétudes pour nos collectivités, notre 96^e Congrès a été marqué par la haute tenue des débats qui fait honneur aux très nombreux élus métropolitains et ultramarins, plus de 12 000, qui ont participé à nos travaux. L'AMF défend auprès des pouvoirs publics, sans complaisance et sans esprit partisan, les intérêts de ses adhérents dans le cadre d'un dialogue républicain responsable et transparent. Nous avons évoqué, sans tabou, des sujets fondamentaux comme l'avenir de la commune. Avec la force de notre conviction collective, nos débats ont montré que la commune est une institution moderne, avec une capacité d'adaptation au quotidien. Nous croyons à des communes fortes et nous avons ainsi proposé d'améliorer le statut des communes nouvelles pour permettre à celles qui le souhaitent, notamment aux plus petites d'entre elles, de conjuguer librement leurs forces.

Notre congrès a été également l'occasion de rappeler à l'État que nous sommes des acteurs majeurs, au niveau national comme au niveau local, et non de simples sous-traitants. Pour instituer un lieu de dialogue et de négociations entre l'État et les collectivités locales, nous demandons avec insistance la création rapide du Haut conseil des territoires sans attendre le vote de la loi et où l'AMF jouera pleinement son rôle.

La baisse des dotations fragilise nos services publics et fait courir à l'économie nationale un grand risque ; aucune reprise de la croissance ne peut être espérée

Notre congrès a été l'occasion de rappeler à l'État que nous sommes des acteurs majeurs et non de simples sous-traitants

si les investissements locaux sont asséchés. La modernisation de nos territoires est en danger.

Nos intercommunalités doivent rester au service des communes. C'est pourquoi nous nous opposons au transfert obligatoire du plan local d'urbanisme qui doit correspondre à un projet collectif volontaire. Nous prenons acte de l'engagement exprimé par le Premier ministre, devant le congrès, de trouver une solution de compromis avec le Parlement sur la base du « libre choix ».

Je rappelle également que la réforme des rythmes scolaires, qui aurait dû logiquement être exclusivement assumée par l'État, doit tenir compte des contraintes concrètes des collectivités dans leur mise en œuvre et des coûts qu'elles supportent. À cet égard, l'État doit pérenniser les soutiens mis en place pour 2013 et 2014 et injecter de la souplesse dans le dispositif. L'AMF demeure mobilisée.

Tous rassemblés, nous avons lancé à la fin de ce congrès, dans un grand moment d'émotion, la commémoration par les communes de France du centenaire de la Première Guerre mondiale, démontrant que nos collectivités constituent le socle de l'unité du pays, dans le partage de la mémoire des épreuves, des aspirations à la paix et à la construction européenne. Dans une France profondément atteinte par la crise, qui frappe des territoires entiers, nos concitoyens savent qu'ils peuvent compter sur les maires de France pour protéger, rassembler et construire, au service de notre pays.